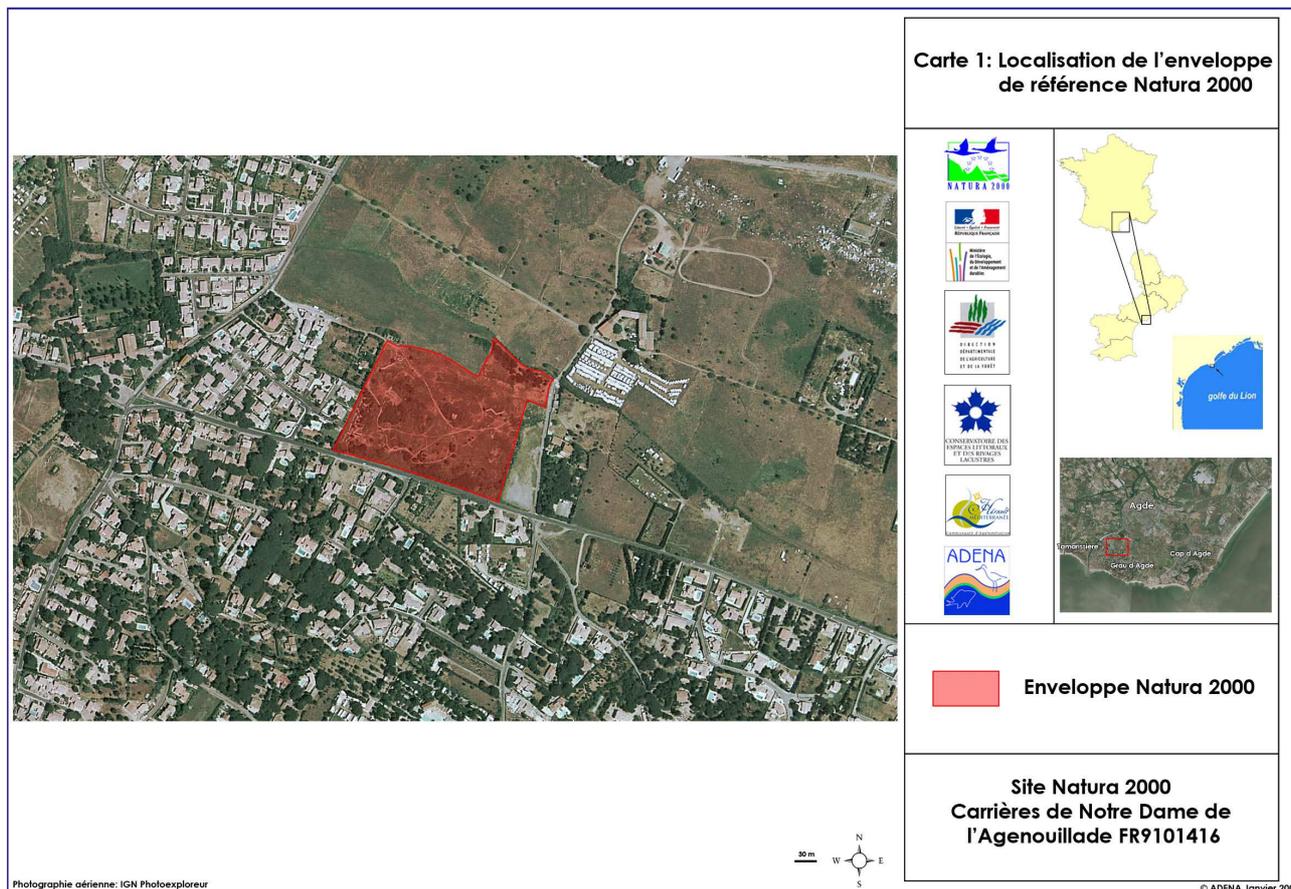


**FICHE DE SYNTHÈSE DU SITE NATURA 2000
FR9101416
Carrières de Notre Dame de l'Agenouillade**

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/docob-des-carrieres-de-notre-dame-de-l-a1553.html>



**Site FR9101416 Carrières de Notre Dame de l'Agenouillade
SIC mai 2008
Département : Hérault (34)
Surface du site : 4,61 ha
Opérateur/animateur du site : Communauté d'Agglomération
Hérault Méditerranée**

Description du site

Le site Natura 2000 des Carrières de Notre-Dame de l'Agenouillade – dont l'appellation locale est souvent celle de « mares de Baluffe » – est sur la commune d'Agde, dans le département de l'Hérault et s'étend sur une superficie d'un peu plus de 4 hectares. A moins de 2 km au nord-est de la station balnéaire du Grau d'Agde, le site de Notre-Dame de l'Agenouillade fait office de limite nord de la frange littorale urbanisée.

A une altitude moyenne comprise entre 3 et 7 mètres, le site de Notre-Dame de l'Agenouillade se situe sur les anciennes coulées basaltiques du volcan du Mont St Loup, aujourd'hui éteint. Il est caractérisé par la présence d'une vingtaine de mares temporaires creusées par l'homme dans le substrat basaltique. Nées d'une ancienne activité humaine datant vraisemblablement de l'Antiquité, ces dépressions ont une forme de cuvette à pentes faibles.

La végétation aquatique et semi-aquatique de ces mares, ainsi que la faune qu'elles abritent présentent un intérêt patrimonial exceptionnel.

Les habitats d'intérêt communautaire du site

Habitats d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface (ha)	État de conservation	Menaces principales
Mares temporaires méditerranéennes (23)	3170-4	30 ares	Moyen à bon	Comblement par développement de la végétation, par dépôt de gravât et/ou d'ordures, Fréquentation et piétinement (moto cross), Extension de l'urbanisation
Forêt riveraines méditerranéennes	92A0	Fragments	Bon	Extension de l'urbanisation

Espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats »

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Éléments quantitatifs	État de conservation	Menaces principales
Grand murin	1324	A déterminer	À déterminer	Comblement ou pollution des mares, mortalité lors des migrations, fréquentation (chiens non tenus en laisse, piétinement), prédation

Autres espèces importantes

Espèces	Statut de protection			
	Portée internationale	Portée Européenne	Portée nationale	
Triton marbré	Annexe 3 Convention de	Annexe 4 Directive HFF	Espèce protégée	

	Berne		
Triton palmé	Annexe 3 Convention de Berne		Espèce protégée
Alyte accoucheur	Annexe 2 Convention de Berne	Annexe 4 Directive HFF	Espèce protégée
Pélodyte ponctué	Annexe 3 Convention de Berne		Espèce protégée
Crapaud calamite	Annexe 2 Convention de Berne	Annexe 4 Directive HFF	Espèce protégée
Rainette méridionale	Annexes 2 et 3 Convention de Berne	Annexe 4 Directive HFF	Espèce protégée
Crapaud commun épineux	Annexe 3 Convention de Berne		
Lézard vert	Annexe 3 Convention de Berne	Annexe 4 Directive HFF	Espèce protégée
Lézard des murailles	Annexes 2 et 3 Convention de Berne	Annexe 4 Directive HFF	Espèce protégée
Pipistrelle commune	Annexe 2 et accord Eurobats annexe 1 de la Convention de Bonn Annexe 3 Convention de Berne	Annexe 4 Directive HFF	Espèce protégée
Herbe de Saint-Roch			Espèce protégée
Étoile d'eau			Espèce protégée
Salicaire à 3 bractées			Espèce protégée
Elatine à long pédicelles			Espèce protégée régionalement

Le suivi phénologique des Amphibiens a été mené en régie par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Le suivi Odonates a été mené par le Conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc-Roussillon dans le cadre du programme RhoMéO.

L'entretien des mares et des prairies les abritant fait l'objet d'un contrat Natura 2000 porté par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

L'étude de l'état de conservation est évaluée par le Conservatoire Botanique Méditerranéen.

Principaux objectifs du site

Habitat ou espèce visés	Objectifs principaux	Exemple de mesures de gestion
Mares temporaires méditerranéennes	Maintenir et améliorer l'état de conservation des mares temporaires et des espèces de faune et de flore associées	Coupes des hélophytes et maîtrise des ligneux des mares, supprimer les espèces invasives, Nettoyage des mares
	Maîtriser la fréquentation du public et aménager le site pour l'accueillir	Signalétiques de sensibilisation et de réglementation, surveillance de prévention et de répression.
	Maintenir la mosaïque d'habitats naturels du site	Éviter l'embroussaillage, supprimer les perturbations mécaniques
	Développer les connaissances scientifiques du site	Étude hydrogéologique des mares temporaires.
	Sensibiliser et éduquer le public à la protection et à la gestion du site notamment les mares	Nettoyage du site avec les écoles et les riverains, Animations

Pour en savoir plus :

Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
ZI Le Causse BP 26
34630 Saint Thibéry

Julien AZEMA
04 99 47 48 72
j.azema@agglohm.net

Sources d'information : DocOb Carrières de Notre Dame de l'Agenouillade 2009

Site du MEDDE : www.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DREAL : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DDTM : <http://www.herault.gouv.fr>

Site de l'opérateur : <http://www.agglo-heraultmediterranee.net>